

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 07 mars 2024**

***Etaient présents*** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Abdelkrim DAOUDI, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné procuration à Mme SYLVAIN  
Mme LARDET-ROMBEAUX a donné procuration à Mme CHEVALIER  
Mme CALABRE a donné procuration à M.LANTERI  
Mme BENICHOU a donné procuration à M.LACHAS  
M.BOULTAME a donné procuration à Mme JOSÉ

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, FAUQUEUR, FIDI, JASON, SOULIER-SOTGIU ainsi que Mrs DAOUDI, GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20240313-3-2-03-2024-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024

***Monsieur Jean-Marie ROLLET est désigné secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 3.2/03/2024

NOMENCLATURE ACTES :

1.4 Autres Types de contrat

#### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGICIEL COLLABORATIF DE GESTION DES POINTS D'EAU INCENDIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Daniel VIZIERES, Adjoint au Maire chargé des espaces publics,**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU le décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie,

VU l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel Nationale de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

VU l'arrêté préfectoral n°2017-0014 du 28 février 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du Val d'Oise,

VU la délibération en date du 16 juin 2023, du conseil d'administration du SDIS qui a acté le principe d'un conventionnement entre le SDIS et les communes candidates à l'utilisation de REMOcRA,

VU la consultation de la commission « Espace public, urbanisme et travaux » en date du 29 février 2024,

**CONSIDERANT** la proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de réserver à la commune de Vauréal en tant qu'autorité de police administrative spéciale de la Défense Extérieure Contre l'Incendie un accès au logiciel collaboratif REMOcRA pour la gestion des points d'eau incendie via un lien informatique,

**CONSIDERANT** la gratuité de l'accès au logiciel REMOcRA,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition du logiciel collaboratif de gestion des Points d'Eau Incendie REMOcRA.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire ou son représentant légal à signer la convention de mise à disposition du logiciel collaboratif de gestion des points d'eau incendie REMOcRA, pour une durée de 5 ans.

**ARTICLE 3 : D'ACTER** que l'accès au logiciel REMOcRA est gratuit.

**ARTICLE 4 :** Le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**

**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*